

L'inspecteur d'académie  
Directeur académique des services de  
l'éducation nationale de la Charente

à  
Mesdames et Messieurs les instituteurs et  
professeurs des écoles de l'enseignement  
public

s/c mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale

Angoulême, le 2 février 2016

Objet : formation de préparation au diplôme d'Etat de psychologie scolaire (DEPS)  
année scolaire 2016/2017

Réf : - décret n° 89-684 du 18 septembre 1989  
- circulaire n°2015-0138 du 23 novembre 2015

Direction des services  
départementaux de  
l'éducation nationale  
du département de la  
Charente

Division des personnels

J'ai l'honneur de vous faire connaître les conditions dans lesquelles pourra être  
organisée au cours de l'année scolaire 2016/2017 la formation de préparation au diplôme  
d'Etat de psychologie scolaire.

#### **a - Conditions d'admission**

- être instituteur ou professeur des écoles titulaire de l'enseignement public,
- justifier de trois années de services effectifs d'enseignement dans une classe avant l'année de formation.
- justifier de l'obtention d'une licence de psychologie avant l'entrée dans le cycle de formation,

#### **b - Etablissement du dossier**

Les demandes de participation au stage devront comporter  
obligatoirement :

- une lettre de motivation argumentée,
- la copie de la licence de psychologie ou l'attestation d'inscription à la licence,
- un CV retraçant le cursus professionnel et universitaire,
- un état des services,
- une enveloppe à l'adresse du candidat affranchie au tarif postal en vigueur.

Dossier suivi par  
Jérôme PIPAUD  
Bernadette HARISCAIN  
Poste 2120 ou 2151  
Téléphone  
05 45 90 14 55 ou 05 45 90 14 50  
Télécopie  
05 45 90 14 60  
Courriel  
personnels.ia16@ac-poitiers.fr

Cité administrative du  
Champ de Mars  
Bâtiment B  
Rue Raymond Poincaré  
16023 Angoulême cedex

### **c – Centre de formation**

Le centre de formation le plus proche de la résidence administrative sera retenu prioritairement : il s'agit de l'Université Bordeaux II pour le département de la Charente.

### **d - Engagement**

Les candidats, après réussite à l'examen, s'engagent à exercer pendant 3 années consécutives les fonctions de psychologue scolaire dans le département au titre duquel l'admission au stage a été prononcée.

Il est rappelé que le DEPS est conçu pour former des professeurs des écoles qui ne sont pas déjà titulaires d'un diplôme de 3<sup>ème</sup> cycle de psychologie : Master, DEA ou DESS en psychologie. En effet, les enseignants titulaires détenant déjà l'un de ces diplômes peuvent postuler aux fonctions de psychologue scolaire et sont invités à en informer la division des personnels dans les plus brefs délais.

Le dossier de candidature est à télécharger sur la page Intranet dédiée à ce sujet. Il devra être retourné **par voie électronique à la division des personnels ([personnels16@ac-poitiers.fr](mailto:personnels16@ac-poitiers.fr)) avant le vendredi 4 mars 2016 à 16h00.**

Les candidats seront reçus en entretien à la DSDEN (salle 404) le **mercredi 16 mars 2016 à partir de 14h00**. Cet entretien est obligatoire afin de valider les candidatures.

Dominique Bourget